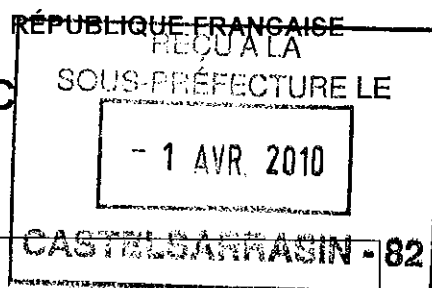


DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DIX LE VINGT CINQ MARS (25/03/2010)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 Mars 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Adjoints,  
Mme Marie DOURLENT M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, Conseillers Municipaux

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Richard BAPTISTE, (représenté par M. REDON), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme GALHO), Conseillers Municipaux

Était Absent Excusé : M. Patrice CHARLES, Conseiller Municipal

**25- 25 mars 2010**

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES FONCTIONNEMENT ANNÉE 2010**

Vu les demandes respectives de chaque association,

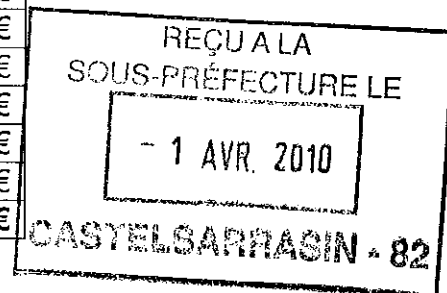
**Considérant** la nature des projets respectifs de chaque association qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'Unanimité**

**APPROUVE** les subventions aux associations dont le nom figure ci-dessous.

<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SPORTS</b>		
	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Amicale Laïque	2 900 €	2 900 €
Avenir Moissagais	43 600 €	43 000 €

CAM Athlétique	4 900 €	4 900 €
CAM Volley Ball	600 €	600 €
Ecurie du Chasselas	300 €	300 €
Groupe Moto Ski Nautique	700 €	700 €
Moissac Judo	2 000 €	2 600 €
Karaté Club Moissagais	1 300 €	1 300 €
Moissac Cyclo Sports	900 €	900 €
Moissac Gym	3 900 €	3 900 €
Moto Club Moissagais	1 000 €	1 000 €
Pétanque du Pont Neuf	1 000 €	1 000 €
Pétanque Moissagaise	1 000 €	1 000 €
Tennis Club Moissagais	2 400 €	2 400 €
Nouveau Souffle	500 €	500 €
UNSS Lycée	275 €	275 €
Association Jeanne d'Arc	65 €	65 €
USEP	430 €	430 €
OMS	3 500 €	3 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>71 270 €</b>	<b>71 270 €</b>



**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,  
à l'Unanimité**

**APPROUVE** les subventions visées ci-dessus.



Pour copie conforme  
Moissac le 26 Mars 2010

Le Maire  
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :